



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE EEI

Le programme de l'IB met l'accent sur la capacité des élèves à développer leurs compétences d'apprenants et leurs qualités d'individus sensibles à la réalité internationale. « Les apprenants de l'IB doivent s'efforcer d'être chercheurs, informés, sensés, communicatifs, intègres, altruistes, audacieux, ouverts d'esprit, équilibrés et réfléchis »ⁱ. Ces qualités dépassent largement le cadre scolaire et témoignent d'un engagement à se respecter soi-même, à respecter les autres ainsi que le monde qui nous entoure. L'École d'éducation internationale attend des élèves qu'ils fassent preuve d'intégrité et d'honnêteté dans l'ensemble de leur travail scolaire. Être intègre signifie « posséder un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de chaque individu, des groupes et des communautés »ⁱⁱ ainsi qu'être responsable de ses actes et de leurs conséquences. Les élèves de l'IB doivent être des créateurs de contenu et pas des imitateurs afin de communiquer leur vision et leur compréhension du monde.

PLAGIERⁱⁱⁱ, c'est voler les mots, les idées ou les statistiques d'une autre personne en les faisant passer pour les vôtres. La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée. Évidemment, on ne peut pas toujours être original. Il est donc tout à fait normal de s'inspirer des écrits et des pensées des autres. Cependant, il faut le faire de façon acceptable afin de ne pas se rendre coupable de plagiat.

On retrouve un résumé de notre politique dans l'agenda scolaire, page 28.

Comment faire preuve d'intégrité comme apprenant de l'EEI?

- Citer toutes les sources utilisées, même si elles sont paraphrasées ou résumées.
- Faire une distinction claire entre le travail réalisé par l'élève et la source utilisée (en utilisant des guillemets, la mise en retrait du texte).
- Savoir planifier son travail pour éviter en fin de parcours de manquer de temps et de se contenter de faire un collage de ses notes de lecture.
- Indiquer la référence des images, des graphiques, des données provenant de sources externes.
- Prendre en note tous les éléments qui permettent d'identifier la source d'où est tirée l'information : nom de l'auteur, titre du livre ou de l'article, titre du périodique, volume, numéro, mois de publication s'il s'agit d'un périodique, année de publication, page (s).^{iv}
- Consulter le *Guide de Méthodologie* de l'EEI pour utiliser des conventions reconnues.

ⁱ IB, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, Royaume-Uni, septembre 2017, p.11

ⁱⁱ IB, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, Royaume-Uni, septembre 2017, profil de l'apprenant.

ⁱⁱⁱ Université d'Ottawa en août 2010 : *Attention au plagiat! C'est facile c'est tentant... mais ça peut coûter cher!* [en ligne], [<https://www.uottawa.ca/about/sites/www.uottawa.ca/about/files/plagiat.pdf>], (5 septembre 2018)

^{iv} École centrale de Lille, [en ligne], [http://plagiat.ec-lille.fr/FAQ_Plagiat.htm] (5 septembre 2018)

- S'assurer d'avoir uniquement le matériel autorisé pour une évaluation.
- Travailler en équipe en partageant ce qu'il connaît, en échangeant sur les différentes conceptions des nouveaux éléments, **en construisant ensemble** des connaissances et en maîtrisant des compétences.

Responsabilités de l'élève

- Les apprenants de l'IB doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans leur travail.
- Les élèves doivent développer les compétences acquises dans le cadre des approches de l'apprentissage afin de devenir des investigateurs autonomes et de faire preuve d'intégrité.
- Les élèves consignent les informations permettant de retracer la provenance des ressources, des idées et du travail d'autrui.
- Les élèves font la différence entre être influencés ou inspirés par le travail d'un autre créateur (on doit indiquer la source originale) et reproduire le travail de l'autre.
- Chaque élève est conscient de ses choix ainsi que de ses comportements et est prêt à en assumer les conséquences.

Responsabilités des enseignants

« Les enseignants peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire en appliquant les méthodes décrites ci-après :

- enseigner aux élèves les méthodes employées pour citer ou utiliser le travail d'autrui;
- expliquer précisément à quoi s'expose tout élève remettant un travail qui n'est pas le sien;
- insister sur le rôle éducatif exercé par certaines approches des apprentissages;
- fournir aux élèves des clarifications spécifiques à la tâche concernant les exigences de l'évaluation y compris au sujet de l'utilisation du travail d'autrui »^y;
- utiliser les planifications verticales des approches pour fournir un cadre de références cohérent en matière d'intégrité et de développement des attentes d'apprentissages; (à la bibliothèque, atelier « Comprendre les principes de droits de propriété intellectuelle »)
- servir d'exemples aux élèves en faisant preuve d'intégrité dans l'utilisation de ressources pédagogiques ou autres;
- faire preuve de vigilance lors de la surveillance des examens, comme il est stipulé dans les *Consignes au surveillant* dans le document *Session d'évaluation de juin* :

« Le surveillant d'épreuves a une tâche précise de contrôle pour permettre aux élèves de passer l'épreuve dans les meilleures conditions. Afin d'empêcher certains élèves de frauder, il doit donc assurer une surveillance active et continue. **Aucun autre travail n'est autorisé.** Il consacre tout son temps à la surveillance: aucune correction, aucune lecture, aucune activité à l'ordinateur ou sur un téléphone intelligent ne sont permises. »^{vi}

^y CARROLL, Jude, *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB*, Organisation du Baccalauréat International 2012, p.5-6.

^{vi} Tiré du document *Session d'évaluation de juin*, EEI, page 2.2

Exemples de manquements à l'intégrité

Plagiat | Présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les siens. ^{vii}

Collusion | Contribution au plagiat d'un autre élève, par exemple en acceptant que cet autre élève copie le travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

Reproduction d'un travail | Réutilisation un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord de l'enseignant ^{viii}

Mauvaise conduite lors d'un examen | Possession de matériel non autorisé (téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par une autre personne, etc.)

Divulgation ou réception d'informations | Partage d'informations relatives au contenu d'une épreuve avant que tous les élèves aient terminé l'évaluation.

Exemples de sanctions possibles en cas de manquement à l'intégrité

- Attribution de la note « 0 »; ^{ix}
- reprise du devoir ou du travail avec pénalité;
- réflexion écrite;
- travail supplémentaire;
- retenue;
- suspension;
- autres

En cas de récidive, des sanctions plus sévères pourront s'appliquer.

m:\changes_admin\change_sec_g\mes documents\lééi - direction\politiques ee\politique intégrité_septembre2018.docx

^{vii} Université du Québec à Montréal, « Éviter le plagiat », [en ligne] <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat> | (5 septembre, 2018)

^{viii} Idem.

^{ix} (Guide de gestion de la sanction des études secondaires du MEES)